



## Règlement de la section Philatélie

### Objet

La section permet aux collaborateurs de pratiquer l'activité philatélique par l'achat ou l'abonnement de timbres.

### Gestion

La section dispose d'un budget à l'année, géré par le responsable bénévole avec l'aide des permanentes du CE. Un élu est nommé pour assurer le lien entre le CE et la section.

La section est sous la responsabilité d'un collaborateur Cetim, bénévole, avalisé par le CE.

### Fonctionnement

Par l'intermédiaire du responsable de la section, les collaborateurs Cetim achètent des timbres de la Poste et des produits philatéliques, s'abonnent aux timbres-poste, blocs, carnets...

### Pour mémoire :

Vous pouvez faire une proposition d'achat ou exprimer vos idées en complétant et en nous retournant le formulaire suggestions d'idées.

Le CE est abonné au magazine " Timbres ", visible au local principal du CE.

Le CE possède un appareil photo numérique en prêt auprès des sections qui en font la demande (cf. règles de prêt de l'appareil photo du CE).

Rédacteur	Valideur	Approbateur
Valérie Brzostowicz	Animateur section : Claude Serrière	Observateur section : Danièle Scheuer

#### Fichiers associés :

Formulaire suggestions d'idées  
Règles de prêt de l'appareil photo du CE

#### Historique :

Version b, en date du 11/05/07, après changement du nom de l'observateur de la section  
Version a, nouveau document après refonte complète du règlement en date du 28/09/05